

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
COMMUNE DE PIÉGROS-LA CLASTRE

~~~~~  
**Arrêté n° 22/340**

**PORTANT REGLEMENTATION DES COUPURES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR  
LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

**(6-1)**  
-----

Le Maire de la Commune de PIÉGROS-LA CLASTRE (Drôme),

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques et notamment l'alinéa dans la partie relative à l'éclairage ;

**Vu** le Code Civil, le Code de la Route, le Code Rural, le Code de la Voirie Routière, le Code de l'Environnement ;

**Vu** la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 13 janvier 2022 n° 2018111, relative à la politique en matière de réduction d'éclairage public ;

**Considérant** la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergies et de la maîtrise de la demande d'électricité et considérant qu'à certaines heures ou certains endroits l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue ;

**ARRÊTE :**

**Article 1** À compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, l'éclairage public sera interrompu sur l'ensemble de la commune sous les conditions définies ci-après ;

- 23h30 – 06h00 sur l'ensemble de la commune,
- 01h00 – 06h00 les samedis et dimanches,
- Pas d'extinction les 24 et 31 décembre, 21 juin, 14 juillet et jours de fêtes ;

**Article 2** Le Maire de Piégros-La Clastre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Il sera adressé copie pour information et suite à donner à :

- Madame la Préfète de la Drôme ;
- Madame la Présidente du Département de la Drôme ;
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Crest ;
- Monsieur le Chef du groupement territorial de Valence – SDIS de la Drôme.

Fait à PIÉGROS-LA CLASTRE, le 24 février 2022



Le Maire  
Gilles MAGNON